

Aurillac le 2 Juillet 1919

2^e Division
Passport poser
au Bureau

Monsieur le Prefet

J'ai l'honneur de solliciter de votre
bienveillance de vouloir bien viser
mon passeport ainsi que celui
de ma femme pour me permettre
de rentrer en Suisse avec ma famille
pour aller vendre propriété recueillie dans une succession.

Veuillez agréer Monsieur le
Prefet l'assurance de mes sentiments
les plus respectueux.

A. Griceley

Je desiré traverser la frontiere
le 8. Juillet a Pellegrarde.

MAIRIE
D'ALLANCHE
(Cantal)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Egalité — Fraternité

le _____ 191

NOTE

Le Maire de la Commune d'Allanche
autorise Monsieur Guider à se
rendre en Suisse pour vendre propriété
reçue sans succession

Allanche le 2 juillet 1919

P. le Maire
[Signature]

M. par Nous Préfet du Cantal
pour la légalisation de la
signature de M. le Maire de la
Commune d'Allanche

Aurillac le 3 juillet 1919

